

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 698**30 août 2001****SOMMAIRE**

A. Menarini Participations Internationales S.A., Luxembourg	33480	Ecofinance Holding S.A., Luxembourg	33483
A. Menarini Participations Internationales S.A., Luxembourg	33481	EIA - European Investment Association S.A., Luxembourg	33483
Cant Stop S.A., Luxembourg	33459	Elefant S.A., Luxembourg	33484
Cantemerle Holding S.A., Luxembourg	33459	Elite Traders, S.à r.l., Luxembourg	33482
Cantemerle Holding S.A., Luxembourg	33459	Elle Financière S.A., Luxembourg	33484
Cat Club S.A., Luxembourg	33460	Elsen Transports, S.à r.l., Banzelt	33486
Caves Bentz, S.à r.l., Remich	33460	Emaxame - European Management Agency S.A., Pétange	33486
Cent Par Trois S.A., Pétange	33461	Entreprise de Peinture Morocutti, S.à r.l., Bertrange	33489
Chocofinance S.A., Luxembourg	33461	EOS Immobilière S.A., Luxembourg	33489
Cloumico S.A., Luxembourg	33462	Erable, S.à r.l., Bertrange	33490
Cohervis Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	33463	Erregici S.A., Luxembourg	33490
Cohervis Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	33464	Etuba International Luxembourg, S.à r.l., Schiff-lange	33491
Cohervis Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	33464	Euro Haus u. Lufttechnik, S.à r.l., Mertert	33492
Coldas S.A., Luxembourg	33459	Euro Immobilteco Invest S.A., Luxembourg	33490
Commiserv, S.à r.l., Luxembourg	33465	Euro-Agrar, S.à r.l., Luxembourg	33491
Commiserv, S.à r.l., Luxembourg	33466	Eurodata S.A., Luxembourg	33491
Credit Suisse Capital Trust (Lux), Luxembourg	33467	Eurotarget 2000 S.A., Luxembourg	33493
Crolux Shipping Co S.A., Luxembourg	33468	Euroter, S.à r.l., Luxembourg	33493
CSP Holding S.A., Luxembourg	33468	Fagus Investment S.A., Luxembourg	33493
Currency Management Fund Advisory S.A.	33469	Faugyr Finance S.A., Luxembourg	33494
DES Development European Stores S.A., Luxembourg	33473	Faugyr Finance S.A., Luxembourg	33494
Debut S.A., Findel	33469	Fennel Wood S.A., Luxembourg	33494
Deep Sky S.A., Luxembourg	33471	Ferrero Trading Lux S.A., Senningerberg	33493
Den Eischen S.A., Luxembourg	33471	Fibre S.A., Luxembourg	33495
Dexia Clickinvest, Sicav, Luxembourg	33468	Fiduciaire Fibetrust S.C., Luxembourg	33489
Dinapart S.A., Luxembourg	33473	Financial China S.A., Luxembourg	33495
Dipylon S.A., Luxembourg	33477	Financial Ridge S.A., Luxembourg	33496
Dise S.A., Luxembourg	33477	Finwash S.A., Luxembourg	33496
Ditco Participations S.A., Luxembourg	33471	Fournilux S.A., Luxembourg	33496
Ditco Participations S.A., Luxembourg	33472	Frühling S.A.H., Luxembourg	33498
Donau Trading S.A.	33478	Fynar S.A.H., Luxembourg	33462
Dragon S.A., Luxembourg	33482	Fynar S.A.H., Luxembourg	33462
Dynamic Finance S.A., Luxembourg	33482	G.R.K., S.à r.l., Luxembourg	33500
E.F.M. S.A., Euro Full Media S.A., Pétange	33492	Garage J.P. Reuter et Fils, S.à r.l., Bettembourg	33499
E.T.T. - European Trade and Transport S.A., Luxembourg	33490	Garage Serge Jorge, S.à r.l., Schifflange	33498
Eco-Eco S.A., Luxembourg	33482	Geneimmo S.A., Luxembourg	33499

Giannini Frères S.A., Differdange	33499	Lentz Logistics S.A., Luxembourg.....	33485
Gnauti Sauton S.A., Luxembourg	33500	LFI-Immo Lux S.A.	33492
Goujean S.A., Luxembourg	33500	Luxteco International S.A., Luxembourg	33473
Goujean S.A., Luxembourg	33500	Luxteco International S.A., Luxembourg	33476
Government Investments S.A., Luxembourg	33496	Maitland Management Services S.A., Luxembourg	33470
Government Investments S.A., Luxembourg	33496	Maitland Management Services S.A., Luxembourg	33470
Government Investments S.A., Luxembourg	33497	Maitland Management Services S.A., Luxembourg	33470
Government Investments S.A., Luxembourg	33497	Microalgae S.A., Luxembourg	33483
Government Investments S.A., Luxembourg	33497	Microalgae S.A., Luxembourg	33483
Government Investments S.A., Luxembourg	33497	Nagro S.A., Luxembourg	33477
Granelli, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	33499	Nagro S.A., Luxembourg	33477
Hammer Logistik A.G., Bettemburg	33502	O-Two S.A., Luxembourg	33486
Hansen & Cawley Finance S.A., Luxembourg	33500	O-Two S.A., Luxembourg	33487
Hartwig & Kentner Holdings S.A., Luxembourg ..	33502	P.C.M. Diffusion, S.à r.l., Erpeldange.....	33498
Herom, S.à r.l., Luxembourg.....	33502	P.SC., Poly Science International, S.à r.l., Luxem-	
Hill's S.A.	33503	bourg	33491
HLK Software S.A., Esch-sur-Alzette	33461	Plaetis S.A., Bascharage	33488
HLK Software, Esch-sur-Alzette	33461	Plaetis S.A., Bascharage	33488
Hondius S.A., Luxembourg	33503	Rolaco Holding S.A., Luxembourg.....	33495
Indépendance et Expansion, S.à r.l., Luxembourg.	33502	Rolaco Holding S.A., Luxembourg.....	33495
Interlignum S.A.H., Luxembourg	33469	Safe-O-Tronics Int. Inv., S.à r.l., Luxembourg	33494
Interlignum S.A.H., Luxembourg	33469	Safe-O-Tronics Int. Inv., S.à r.l., Luxembourg	33494
Invest 2000 S.A., Luxembourg.....	33460	Skerry Holding S.A., Luxembourg.....	33458
Invest 2000 S.A., Luxembourg.....	33460	Skerry Holding S.A., Luxembourg.....	33458
Invest 2000 S.A., Luxembourg.....	33460	Tasa Finance Lux, S.à r.l., Luxembourg	33501
Italux, Luxembourg	33503	Tasa Finance Lux, S.à r.l., Luxembourg	33501
Language Enterprises, S.à r.l., Luxembourg.....	33466	Tasa Finance Lux, S.à r.l., Luxembourg	33501
Lentz Logistics S.A., Luxembourg.....	33484		

SKERRY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 55.821.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du mardi 12 octobre 1999

Il en résulte que les démissions de Messieurs J.R. Darné, J.T. Wheeler et D.E. Salmon du conseil d'administration de la société ont été acceptées avec effet à partir du 12 octobre 1999 et que Messieurs T.A.M. Bosman, D.A.L. Bennett et G.M. Holford sont nommés administrateurs de la société avec effet à partir du 12 octobre 1999.

Il en résulte que le siège social dès le 7 juillet 1999 se trouvera à Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Le 23 janvier 2001.

D.A.L. Bennett
Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09911/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

SKERRY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 55.821.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 13 octobre 1999

Il en résulte que la démission de Monsieur P. Krzysica comme secrétaire de la société a été acceptée avec effet à partir du 13 octobre 1999 et que Monsieur D.A.L. Bennett est nommé secrétaire de la société avec effet à partir du 13 octobre 1999.

Il en résulte que le siège social dès le 13 octobre 1999 se trouvera à Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Le 23 janvier 2001.

D.A.L. Bennett
Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09912/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

CANTEMERLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 4, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

CANTEMERLE HOLDING S.A.

Signature

(09672/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

CANTEMERLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.348.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2000

Monsieur Angelo De Bernardi, Monsieur Jean-Marc Heitz et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme

CANTEMERLE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2000, vol. 549, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09673/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

CANT STOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.
R. C. Luxembourg B 33.600.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2001.

Signatures.

(09674/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

COLDAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.874.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 octobre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

Monsieur Giuseppe Doninelli, administrateur de sociétés, demeurant à Castel San Pietro, Suisse,

Monsieur Stefano Doninelli, administrateur de sociétés, demeurant à Castel San Pietro, Suisse,

Monsieur Daniele Marzaro, administrateur de sociétés, demeurant à Campo San Martino (Pd), Italie.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2001.

Signature.

(09692/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

CAT CLUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.
R. C. Luxembourg B 70.314.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2001.

Signatures.

(09676/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

CAVES BENTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 36, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 26.645.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 5, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour CAVES BENTZ, S.à r.l.

Signature

(09677/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

INVEST 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.937.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1^{er} février 2001.

Pour INVEST 2000 S.A.

Signature

(09816/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

INVEST 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.937.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour INVEST 2000 S.A.

Signature

(09817/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

INVEST 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.937.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 février 2001, vol. 549, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour INVEST 2000 S.A.

Signature

(09818/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

CENT PAR TROIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 68.610.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1^{er} février 2001.

Signatures.

(09678/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

CHOCOFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 79.657.

Extrait de la convention de domiciliation

En date du 15 décembre 2000, a été signée pour 9 ans une convention de domiciliation entre la société ECOGEST S.A. et la société CHOCOFINANCE S.A.

L'adresse de domiciliation est fixée au 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 65, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09683/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

HLK SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4044 Esch-sur-Alzette, 4, place Boltgen.
R. C. Luxembourg B 69.518.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 599, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2001.

Signature.

(09797/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

HLK SOFTWARE, Société Anonyme.

Siège social: L-4004 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 69.518.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire
tenue au siège social le lundi 3 avril 2000*

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 sont approuvés;

Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat venant à échéance à l'issue de la présente assemblée;

Sont nommés administrateurs pour un mandat de trois ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002:

Groupe A: Monsieur Jean-Jacques Holuka, directeur de sociétés, demeurant à F-54620 Bazailles, 18, Grand-rue;

Groupe B: Madame Nadine Holuka, secrétaire, demeurant à F-54620 Bazailles, 18, Grand-rue;

Madame Virginie Buchheit, ingénieur, demeurant à F-57390 Audun le Tiche, 170, rue de la Gare;

Est nommé commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002:

Monsieur Xavier Leydier, Comptable, demeurant à F-57100 Thionville, 14, Boucle des Lièvres.

Pour HLK SOFTWARE, Société Anonyme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09798/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

CLOUMICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.508.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 30 janvier 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme CLOUMICO S.A. tenue à Luxembourg le 22 janvier 2001, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- les comptes annuels clôturés au 31 décembre 1997 ont été approuvés,
- le résultat de l'exercice, clôturé au 31 décembre 1997 a été reporté à l'année suivante,
- les comptes annuels clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés,
- décision a été prise de poursuivre l'activité de la société,
- le résultat de l'exercice, clôturé au 31 décembre 1998 a été reporté à l'année suivante,
- les comptes annuels clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés,
- le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999 a été reporté à l'année suivante,
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Gérard Matheis, de M. Cornelius Bechtel et de M. Dennis Bosje,
- décision a été prise de confirmer la nomination de M. Christian Bühlmann, de M. Klaus Krumnau et de M. Michal Wittmann,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration pour la période de leur mandat,
- décision a été prise de renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- décision a été prise d'accorder décharge au commissaire aux comptes pour la période de son mandat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 10, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09685/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FYNAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.481.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour FYNAR S.A., Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signature

(09771/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FYNAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.481.

L'Assemblée générale ordinaire du 7 août 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Judith Petitjean en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Pour FYNAR S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2000, vol. 549, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09772/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

**COHERIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. ALODIA, S.à r.l.)**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

L'an deux mille, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Lionel Chatellenaz, conseiller en informatique, demeurant à F-54130 Dommartemont, 9, rue Sainte Geneviève.

Lequel comparant est associé et propriétaire des cent parts sociales (100) de la société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois dénommée ALODIA, S.à r.l., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy,

constituée en vertu d'un acte, reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 286 du 10 juin 1997;

et modifiée en vertu d'un acte, reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734, du 2 octobre 1999.

Cession de parts sociales

Monsieur Lionel Chatellenaz, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, rétroactivement à compter du 12 octobre 2000, à la société anonyme de droit français, dénommée COHERIS ATIX S.A., avec siège social à F-92100 Boulogne Billancourt, 40, rue de l'Est,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre RCS Nanterre B 399 467 927,

représentée par Monsieur Jean-Pierre Creput, demeurant à F-78530 Buc, 11, rue Marcel Pagnol,

non présent, ici représenté par Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé en date à Boulogne-Billancourt, du 19 décembre 2000,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée,

agissant en qualité de président du conseil d'administration, de la prédite société, ainsi que le constate un original de l'extrait K Bis du registre du commerce et des sociétés, délivré par le greffe du tribunal de commerce de Nanterre, en date du 17 octobre 2000,

lequel extrait, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé,

ici présent, ce acceptant, les cent parts sociales (100) sur les cent parts sociales (100), lui appartenant dans la prédite société.

Prix de cession

La cession a eu lieu moyennant le prix convenu entre les parties de cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 188.000) payé rétroactivement le 12 octobre 2000 comptant directement par la société cessionnaire au cédant, par la remise au cédant de quatre mille actions (4.000) de la prédite société anonyme de droit français COHERIS ATIX S.A., évaluées, chacune, à quarante-sept euros (EUR 47,-) au cours de clôture le 11 octobre 2000 et dont la propriété a été transférée au cédant, à titre de dation en paiement qui le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde, cette modalité de paiement étant expressément et irrévocablement acceptée par le cédant.

Conditions de la cession

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

La société cessionnaire, prénommée, sera propriétaire à compter rétroactivement du 1^{er} septembre 2000 des parts cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir rétroactivement du 1^{er} septembre 2000.

Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré à la cessionnaire, prénommée, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement de l'associé unique représentant la totalité du capital social, ainsi que l'exige la loi et ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé par l'associé de la prédite société, à la date de ce jour, mais avant les présentes et qui après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, est annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Parts sociales

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

la société anonyme de droit français COHERIS ATIX S.A., prédite, cent parts sociales	100 parts
Total: cent parts sociales	<u>100 parts</u>

Déclaration

Les parties déclarent que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble.

Assemblée générale extraordinaire:

Ensuite l'associée de la prédite société s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale.
- 2.- Acceptation de la démission du gérant unique.
- 3.- Nomination d'un nouveau gérant unique.
- 4.- Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

*Première résolution**Changement de la dénomination sociale*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société et de donner à l'article premier des statuts, la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de COHERIS LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

*Deuxième résolution**Acceptation de la démission du gérant*

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Lionel Chatellenaz, prédit, de ses fonctions de gérant technique et administratif de la prédite société et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution**Nomination d'un nouveau gérant*

L'assemblée a nommé comme nouveau gérant technique et administratif de la prédite société à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Pierre Creput, prédit.

*Quatrième résolution**Engagement de la société*

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente cession de parts, s'élève approximativement à la somme de ...

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom,

état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Chatellenaz, J.-P. Creput, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2001, vol. 866, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2001.

N. Muller.

(09689/224/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

COHERIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Muller.

(09690/224/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

COHERIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

EXTRAIT

Suivant un acte de cession de parts et assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du vingt-sept décembre deux mille, numéro 1931 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2001, volume 866, folio 4, case 5, de la société à responsabilité limitée COHERIS LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, avec un capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), la répartition des parts sociales s'établit en totalité à la société comme suit:

la société anonyme de droit français COHERIS ATIX S.A., avec siège social à F-92100 Boulogne-Billancourt, 40, rue de l'Est, cent parts sociales	100 parts
---	-----------

Total: cent parts sociales	100 parts
----------------------------------	-----------

L'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes: changement de la dénomination sociale COHERIS Luxembourg, S.à r.l.; nomination du gérant unique Monsieur Jean-Pierre Creput, demeurant à F-78530 Buc, 11, rue Marcel Pagnol; engagement vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2001.

N. Muller.

(09691/224/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

COMMISERV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 45.930.

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant à L-6187 Gonderange, 18, rue de la Gare.

2.- Monsieur Paul-François Cierniak, licencié en sciences économiques, demeurant à L-6990 Rameldange, 39, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}, R. C. Luxembourg section B numéro 45.930, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 66 du 16 février 1994.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent:

- Qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 14 décembre 2000, Monsieur Romain Kettel, préqualifié, a cédé trois cent soixante-quatorze (374) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) chacune dans la prédite société COMMISERV, S.à r.l. au comparant Monsieur Paul-François Cierniak, préqualifié;

- Qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 14 décembre 2000, Madame Paule Streng, infirmière, épouse de Monsieur Romain Kettel, demeurant à L-6187 Gonderange, 18, rue de la Gare, a cédé une (1) part sociale d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) dans la prédite société COMMISERV, S.à r.l. au comparant Monsieur Paul-François Cierniak, préqualifié.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Le siège social est transféré à L-2210 Luxembourg, du numéro 56 au numéro 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille deux cent quarante-neuf francs (4.249,- frs), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,- frs) à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs (504.249,- frs), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de quatre mille deux cent quarante-neuf francs (4.249,- frs) a été apporté en numéraire par les associés de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs (504.249,- frs) en douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Cinquième résolution

Les associés décident de remplacer les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) chacune par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant à L-6187 Gonderange, 18, rue de la Gare, cent vingt-cinq parts sociales	125
2.- Monsieur Paul François Cierniak, licencié en sciences économiques, demeurant à L-6990 Rameldange, 39, rue Principale, trois cent soixante-quinze parts sociales	375
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt-deux mille francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Kettel, P. F. Cierniak, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2000, vol. 512, fol. 28, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 janvier 2001.

J. Seckler.

(09693/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

COMMISERV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 45.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 janvier 2001.

J. Seckler.

(09694/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

LANGUAGE ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 23, rue N.E. Barblé.

R. C. Luxembourg B 56.841.

Constituée par acte passé par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbrück, en date du 18 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 39 du 30 janvier 1997, modifiée suivant acte passé devant le même notaire en date du 7 novembre 2000, pas encore publié.

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2001

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société LANGUAGE ENTERPRISES, S.à r.l., tenue au siège social en date du 4 janvier 2001, que les associés ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de supprimer temporairement la valeur nominale des parts sociales
2. L'assemblée générale décide de convertir le capital social de LUF en EUR au cours de EUR 1, - pour LUF 40,3399, de sorte que le capital social se montera provisoirement à EUR 12.394,68 représenté par 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale.
3. L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de 105,32 pour le porter de son montant actuel converti de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par l'incorporation des résultats reportés.
4. L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à euros (EUR) vingt-cinq (25,-) par part sociale.
5. Suite aux quatre résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art.6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,-) divisé en (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces de la façon ci-après indiquée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire:

1) par Madame Marcelle Herman, prénommée, la somme de six mille deux cent cinquante	6.250 EUR
2) par Monsieur Wolfgang Schnitzer, prénommé, la somme de six mille deux cent cinquante	6.250 EUR
Total des apports: douze mille cinq cents	12.500 EUR

En raison de ces apports, les parts sociales de la société, représentant une valeur de vingt-cinq (25,-) euros chacune, sont attribuées aux associés de la façon suivante:

1) à Madame Marcelle Herman, prénommée, deux cent cinquante parts sociales;	250
2) à Monsieur Wolfgang Schnitzer, prénommé, deux cent cinquante parts sociales;	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LANGUAGE ENTERPRISES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2001, vol. 548, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09824/770/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

**CREDIT SUISSE CAPITAL TRUST (LUX), Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital
(in Liquidation).**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 42.121.

Im Jahre zweitausendundeins, am vierten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit Amtswohnsitz in Bascharage, in Vertretung seines abwesenden Kollegen Notar Reginald Neuman, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, welcher Letzterer Depositär gegenwärtiger Urkunde bleibt.

Fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft CREDIT SUISSE CAPITAL TRUST (LUX), eine Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital, mit Sitz zu Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht zu Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 42.121 statt.

Die Versammlung wurde um 11.00 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Germain Trichies, Director der CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., wohnhaft in Schweich, welcher Herrn Daniel Breger, Mandatory CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., wohnhaft in Helmsange, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Fernand Schaus, Vice President CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., wohnhaft in Stadtbredimus.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

1. Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.
2. Ernennung eines Liquidators und Festsetzung seiner Kompetenzen.

II) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste ist von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet worden. Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

III) Die Einberufungen zu dieser außerordentlichen Generalversammlung wurden veröffentlicht:

- * im Mémorial C, Nummer 869 vom 1. Dezember 2000 und Nummer 900 vom 19. Dezember 2000;
- * im Luxemburger Wort, vom 1. Dezember 2000 und 19. Dezember 2000;
- * im Tageblatt, vom 1. Dezember 2000 und 19. Dezember 2000;
- * in der Neue Zürcher Zeitung, vom 1. Dezember 2000 und 19. Dezember 2000;
- * im Schweizerisches Handelsamtsblatt, vom 1. Dezember 2000 und 19. Dezember 2000;
- * im Amtsblatt zur Wiener Zeitung, vom 1. Dezember 2000 und 19. Dezember 2000;
- * in der Börsenzeitung, vom 1. Dezember 2000.

Der Beweis dieser Veröffentlichung wurde der Versammlung erbracht.

IV) Es geht aus der vorgenannten Anwesenheitsliste hervor, daß von den 28.906,8 sich zum 2. Januar 2001 im Umlauf befindlichen Aktien, 76 Aktien anwesend oder vertreten sind.

Eine erste außerordentliche Generalversammlung mit der gleichen Tagesordnung fand am 28. November 2000 statt, ohne über die Tagesordnung befinden zu können, da das gesetzlich vorgesehene Anwesenheitsquorum nicht erreicht wurde, gemäß den Bestimmungen von Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Gemäß dem gleichen Artikel bedürfen die zu fassenden Beschlüsse der Zustimmung von zwei Drittel der anwesenden oder vertretenen Aktien, welches auch immer der vertretene Anteil des Kapitals ist.

V) Da somit gegenwärtige Versammlung rechtmäßig zusammengetreten ist und rechtsgültig über die Tagesordnung befinden kann, faßt die Versammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg.

Er hat zum Zwecke der Liquidation und im Rahmen der Artikel 144 und Folgenden des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die weitgehendsten Befugnisse, mit der Maßgabe daß sie die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen können.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, für spezielle und bestimmte Operationen seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Nebenliquidatoren delegieren.

Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Die Kosten die der Gesellschaft aus Anlaß des Gegenwärtigen entstehen, werden auf sechstausend (60.000,-) Luxemburger Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros mit dem Notar gegenwärtiger Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Trichies, D. Breger, F. Schaus, A. Weber.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 30. Januar 2001.

R. Neuman.

(09696/226/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

CROLUX SHIPPING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.097.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour CROLUX SHIPPING CO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09697/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

CSP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 34.033.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2001.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09702/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

DEXIA CLICKINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.730.

Suite aux décisions du Conseil d'Administration du 9 janvier 2001, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Joseph Bosch, Product Manager, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles
- Geert De Baere, Directeur, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles
- Marc Hoffmann, Vice-Président du Comité de direction, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- Jean-Yves Maldague, Administrateur-Délégué, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, 180, rue Royale, B-1000 Bruxelles
- Gerrit Van Daele, Directeur, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Pour DEXIA CLICKINVEST

Société d'Investissement à Capital Variable

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09711/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

CURRENCY MANAGEMENT FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.*Résolution du Conseil d'Administration*

En application de l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration prend les résolutions suivantes (extrait):

Première résolution

Par lettre datée du 31 octobre 2000, Monsieur Ron Kerr a présenté sa démission en tant que membre du Conseil d'Administration, devant être effective au 1^{er} novembre 2000. Le Conseil d'Administration l'accepte par les présentes, et décide que, par conséquent, Monsieur Ron Kerr cessera à partir de ce jour de posséder la signature autorisée de la Société.

Luxembourg, le 31 octobre 2000.

G. de Hennin / H.S. Meerema

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09703/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

DEBUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 46.787.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour la société DEBUT S.A.

NORDEA BANK S.A.

L'agent domiciliataire

Signatures

(09704/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

INTERLIGNUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.537.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 1, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour INTERLIGNUM S.A., société anonyme holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG S.A.)

société anonyme

Signature

(09811/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

INTERLIGNUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.537.

L'assemblée générale statutaire du 7 juin 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 12 janvier 2001.

Pour INTERLIGNUM S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09812/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 13.583.

—
RECTIFICATIF

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société réuni en date du 14 septembre 2000

- Sont nommées administrateurs supplémentaires les personnes suivantes:
- R.J. Whillis, administrateur de sociétés, 15, Brewery Wharf, Victoria Road, Castletown, Isle of Man, IM9 1EU;
- Mr. J.B. Mills, consultant, of 7, rue de la libération, L-5969 Itzig,
- Mr Malcolm K. Becker, general manager & chartered accountant, c/o Maitland Management Services S.A., 6, rue Adolphe Fischer, L- 1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2000

Pour extrait conforme

Pour MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 02, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09841/631/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 13.583.

—
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 septembre 2000,

1. (.....)

2. La liste des administrateurs est fixée avec effet immédiat comme suit:

Monsieur R. C. Kerr, «Master of Laws», c/o Maitlaw 513-514 Dawson Street Dublin 2, Ireland;

Monsieur S. Georgala, «Bachelor of Laws», 4, avenue Eglé, F-78600 Maisons-Lafitte, France;

Monsieur D. W. Braxton, Expert-comptable, Résidence Claire Fontaine, rue des 4 Fontaines, CH-1278 La Rippe, Suisse;

Mr R. J. Whillis, administrateur de société, 15, Brewery Wharf, Victoria Road, Ile du Man, IOM9 1EU;

Mr J. B. Mills, consultant, 7, rue de la Libération, L-5659 Itzig

Mr. M. K. Becker, Expert-Comptable, c/o MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A., 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

3. Sont nommés, avec effet immédiat, Messrs J. B. Mills and M. K. Becker en tant qu'administrateurs-délégués à la gestion journalière.

Luxembourg, le 15 septembre 2000

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09842/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 13.583.

—
Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2000

- Monsieur Malcolm K. Becker, directeur général et comptable, résidant 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est nommé administrateur-délégué avec effet au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 20 décembre 2000

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09843/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

DEEP SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 175, rue des Aubépines.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 janvier 2001 que:

Le conseil d'administration délègue la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur José Dhur avec pouvoir de co-signature obligatoire, et ce conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale en date du 28 décembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 33, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09705/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

DEN EISCHTEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 100, case 5, que la société DEN EISCHTEN S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

J. Elvinger.

(09708/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

DITCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.033.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DITCO PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.033, constituée suivant acte notarié en date du 8 avril 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 399 du 14 septembre 1992.

L'Assemblée est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Salvina Pirrone, employée privée, demeurant à Bridel.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Céline Bonvalet, D.E.A. demeurant à Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social. L'article deux des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres forme de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

2. Modification subséquente des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour abandonner le statut de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929.

En conséquence l'article 2 des statuts et l'article 15 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

«**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, S. Pirrone, C. Bonvalet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 127S, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

F. Baden.

(09715/200/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

DITCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

F. Baden.

(09716/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

DES DEVELOPMENT EUROPEAN STORES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.769.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 juin 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour DES DEVELOPMENT EUROPEAN STORES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09710/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

DINAPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 46.217.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 17 juillet 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour DINAPART S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09712/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

**LUXTECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXTECO INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 16.193.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LUXTECO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 16.193, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 octobre 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 10 du 17 janvier 1979 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 349 du 28 juillet 1995.

L'Assemblée est ouverte à midi quinze sous la présidence de Monsieur Jean Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange,

qui désigne comme secrétaire Madame Salvina Pirrone, employée privée, demeurant à Bridel.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline Bonvalet, DEA, demeurant à F-Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation de la clôture comptable intermédiaire au 30 novembre 2000.

2. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser

ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

3. Suppression de la valeur nominale des actions;

4. Augmentation du capital social de la société à concurrence de LUF 45.850.246,- en vue de porter le capital social de son montant actuel de LUF 10.000.000,- à LUF 55.850.246,- par création de 45.850 actions nouvelles.

5. Souscription et libération par IMA INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICA SPA aux nouvelles actions créées, par versement en espèces de LUF 45.850.246,-.

6. Réduction du capital social de la société à concurrence de LUF 55.850.246,-, et ce par apurement total des pertes de la société en vue de porter le capital social de LUF 55.850.246,-, à zéro, avec annulation des 55.850 actions existantes.

7. Augmentation du capital social de la société à concurrence de LUF 266.243.340,- en vue de porter le capital social de la société de zéro à LUF 266.243.340,- par création de 266.243 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale et ce par apport en numéraire à concurrence de LUF 217.543.724,- et par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible de LUF 48.699.616,-.

8. Souscription par IMA INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICA SPA à 48.699 actions nouvelles par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible de LUF 48.699.616,-.

9. Souscription par IMA INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICA SPA à 217.544 actions nouvelles et libération à hauteur de 27,98% par versement en espèces à concurrence de LUF 60.879.326,-.

10. Conversion du capital social de LUF 266.243.340,-, en EUR, de sorte que le capital social de la société s'élève désormais à EUR 6.600.000,-, représenté par 266.243 actions sans désignation de valeur nominale.

11. Modification subséquente de l'art. 3 des statuts.

12. Insertion à la fin du 4^{ème} paragraphe de l'article 5 des statuts du paragraphe suivant:

«En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.»

Remplacement des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} paragraphes de l'article 5 des statuts par les paragraphes suivants:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

13. Ajout d'un nouvel article 11 ayant la teneur suivante:

«Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.»

14. Renumérotation subséquente des articles;

15. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve la clôture comptable intermédiaire au 30 novembre 2000. Un exemplaire de cette situation intermédiaire restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille en-

treprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-cinq millions huit cent cinquante mille deux cent quarante-six francs luxembourgeois (45.850.246,- LUF) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) à cinquante-cinq millions huit cent cinquante mille deux cent quarante-six francs luxembourgeois (55.850.246,- LUF) par la création et l'émission de quarante-cinq mille huit cent cinquante (45.850) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée admet la société IMA INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHES SPA, ayant son siège social à Ozzano Dell' Emilia (BO), à la souscription des quarante-cinq mille huit cent cinquante (45.850) actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les quarante-cinq mille huit cent cinquante (45.850) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société IMA INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHES SPA, prénommée, ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 28 décembre 2000, laquelle restera annexée aux présentes.

Les quarante-cinq mille huit cent cinquante (45.850) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de quarante-cinq millions huit cent cinquante mille deux cent quarante-six francs luxembourgeois (45.850.246,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cinquante-cinq millions huit cent cinquante mille deux cent quarante-six francs luxembourgeois (55.850.246,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de cinquante-cinq millions huit cent cinquante mille deux cent quarante-six francs luxembourgeois (55.850.246,- LUF) à zéro francs luxembourgeois (0,- LUF), par apurement total des pertes figurant au bilan intermédiaire au 30 novembre 2000 et par annulation de cinquante-cinq mille huit cent cinquante (55.850) actions sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-six millions deux cent quarante-trois mille trois cent quarante francs luxembourgeois (266.243.340,- LUF) pour le porter de son montant actuel de zéro francs luxembourgeois (0,- LUF) à deux cent soixante-six millions deux cent quarante-trois mille trois cent quarante francs luxembourgeois (266.243.340,- LUF), par la création et l'émission de deux cent soixante-six mille deux cent quarante-trois (266.243) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

Les deux cent soixante-six mille deux cent quarante-trois (266.243) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société IMA INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHES SPA, prénommée, ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, en vertu de la précitée procuration.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont libérées comme suit:

- deux cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre (217.544) actions nouvelles sont libérées à concurrence de 27,98% par un versement en espèces, de sorte que la somme de soixante millions huit cent soixante-huit mille sept cent trente-quatre francs luxembourgeois (60.868.734,- LUF) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

- quarante-huit mille six cent quatre-vingt-dix-neuf mille (48.699) actions nouvelles entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de quarante-huit millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent seize francs luxembourgeois (48.699.616,- LUF) existant à charge de la Société et au profit de la société IMA INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHES SPA, prénommée.

La réalité de la créance et sa consistance font l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises établi par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.»

Septième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR.

Le capital social est ainsi converti de deux cent soixante-six millions deux cent quarante-trois mille trois cent quarante francs luxembourgeois (266.243.340,- LUF) en six millions six cent mille euros (6.600.000,- EUR) représenté par deux cent soixante-six mille deux cent quarante-trois (266.243) actions sans désignation de valeur nominale.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six millions six cent mille euros (6.600.000,- EUR) représenté par deux cent soixante-six mille deux cent quarante-trois (266.243) actions sans désignation de valeur nominale.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'insérer à la fin du quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts le paragraphe suivant:

«En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cinquième, sixième et septième alinéas de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Onzième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel article 11 aux statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 11.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.»

Douzième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de renuméroter l'ancien article 11 qui devient article 12.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de 3.400.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, S. Pirrone, C. Bonvalet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 127S, fol. 94, case 6. – Reçu 3.120.936 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

F. Baden.

(09839/200/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

LUXTECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

F. Baden.

(09840/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

DIPYLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.357.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 juin 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour DIPYLON S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09713/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

DISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.619.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour DISE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09714/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

NAGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 55, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 17.877.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour NAGRO S.A., Société Anonyme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signature

(09855/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

NAGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 55, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 17.877.

—
L'assemblée générale statutaire du 25 mai 2000 a ratifié la décision du conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme, en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Pour NAGRO S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09856/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

DONAU TRADING S.A., Société Anonyme,
(anc. DONAU TRADING HOLDING S.A.).
 Siège social: I-Firenze, 5/A, Piazzale Donatello.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale de la société anonyme luxembourgeoise dénommée DONAU TRADING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Ladite société a été constituée sous la dénomination de DONAU TRADING HOLDING S.A. par acte du notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem en date du 19 mars 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 20655.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire Marthe Thyès-Walch de résidence à Luxembourg en date du 10 novembre 2000, en voie de publication au Mémorial C.

La société a un capital social actuel de cent quatre-vingt mille dollars US (USD 180.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires détenant ensemble dix-huit mille (18.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui par conséquent peut se réunir sans convocation préalable,

tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

II) Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la devise d'expression du capital social de US dollars en Euros, au cours de conversion de 1,- USD=1,- EUR,

de sorte que le capital social actuel de USD 180.000,- (cent quatre-vingt mille US dollars), sera de EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille Euros).

2. Remplacement des 18.000 (dix-huit mille) actions existantes d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US dollars), par 18.000 (dix-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros).

La différence résultant de l'application du cours de change ci-dessus et le cours de change applicable à la date de l'acte de conversion, étant transférée à un compte de réserve spécial, duquel, il ne pourra être disposé, qu'en observant les règles de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales comme en matière de réduction de capital.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille Euros) représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

4. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.

5. Modification de la dénomination de DONAU TRADING S.A. en DONAU TRADING HOLDING S.p.A. et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne.

6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires.

7. Nomination du ou des Administrateurs.

8. Nomination du Collège des Commissaires.

9. Divers.

Exposé

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie,

et plus spécialement à Firenze (Italie), Piazzale Donatello 5/A, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, et après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital souscrit et libéré de la société de US dollars en Euros, au cours de conversion de 1,- USD=1,- EUR, de sorte que le capital social actuel de USD 180.000,- (cent quatre-vingt mille US dollars), sera de EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille Euros),

et de remplacer les 18.000 (dix-huit mille) actions existantes d'une valeur nominale de USD 10,- (dix US dollars), par 18.000 (dix-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros).

La différence résultant de l'application du cours de change ci-dessus et le cours de change applicable à la date de l'acte de conversion, étant transféré à un compte de réserve spécial, duquel, il ne pourra être disposé, qu'en observant les règles de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales comme en matière de réduction de capital.

L'assemblée décide de tenir, avec effet à partir du 1^{er} janvier 2001, la comptabilité en Euros. De plus elle donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion du capital social en Euro, au cours de change ci-dessus.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille Euros) représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de l'unanimité des actionnaires, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à Firenze (Italie), Piazzale Donatello 5/A, de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et plus particulièrement de changer la dénomination de la société de DONAU TRADING S.A. en DONAU TRADING HOLDING S.p.A.

Une autre assemblée des actionnaires se tiendra au nouveau siège social devant notaire pour adopter les nouveaux statuts en langue italienne en conformité avec la loi italienne.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires consent aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, trois nouveaux administrateurs pour un terme de 3 (trois) ans, à savoir:

- Monsieur Mario Nencini, demeurant à Rome, Via Porta Piangiana, Président.
- Monsieur Giusfredi Andrea, demeurant à Massa e Cozzile, Via Vacchereccia 5, Administrateur.
- Monsieur Paolo Magni, demeurant à Montecatini terme, via Papa Giovanni XXIII n° 34, administrateur.

L'administrateur unique dispose de tous les pouvoirs pour apporter aux statuts et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités judiciaires italiennes compétentes en vue de l'homologation en Italie.

Septième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne de nommer un Collège des Commissaires composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants pour une durée de trois (3) ans:

Ont été nommés membres du Collège des Commissaires:

1. M. Carlo Comparini, demeurant au 5/A Piazzale Donatello, à I-Firenze, Président,
2. M. Andrea Sacchetti, demeurant au 5/A Piazzale Donatello, à I-Firenze, sindaco effettivo,
3. M. Roberto Grassi, demeurant au 5/A Piazzale Donatello, à I-Firenze, sindaco effettivo,
4. M. Romolo Scarsella, demeurant au 5/A Piazzale Donatello, à I-Firenze, Sindaco supplente,
5. M. Alessio Bacati, demeurant au 5/A Piazzale Donatello, à I-Firenze, Sindaco supplente.

Déclaration pro-fisco

L'assemblée constate que le droit d'apport réduit par la société conformément à la loi luxembourgeoise, s'élevant à la somme de LUF 66.456,- lors de sa constitution en date du 19 mars 1999 a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg.

Elle décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de LUF 40.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Berti, L. Forget, C. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2001, vol. 127S, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

J. Delvaux.

(09717/208/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 février 2001.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 9.956.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9.956, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Wurth, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 1971, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 8 avril 1972, numéro 47. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 28 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 29 mars 2000, numéro 236.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Thierry Lesage, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de son montant actuel de cent dix millions d'euros (EUR 110.000.000,-) jusqu'à cent vingt-six millions cinq cent mille euros (EUR 126.500.000,-) par l'émission de seize mille cinq cents (16.500) actions au prix de mille euros (EUR 1.000,-) par action;

2. Suppression du capital autorisé.

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent vingt-six millions cinq cent mille euros (EUR 126.500.000,-) représenté par cent vingt-six mille cinq cents (126.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux termes et conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions».

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de seize millions cinq cent mille euros (16.500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent dix millions d'euros (EUR 110.000.000,-) jusqu'à cent vingt-six millions cinq cent mille euros (EUR 126.500.000,-) par l'émission de seize mille cinq cents (16.500) actions au prix de mille euros (EUR 1.000,-) par action;

Les actions nouvelles sont souscrites par A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE s.r.l., une société de droit italien, ayant son siège social à Florence (I), 3, Via Sette Santi, au prix de mille euros (EUR 1.000,-) par action;

Le second actionnaire renonce expressément à son droit préférentiel de souscription.

Les actionnaires mentionnées sont dûment représentées par Monsieur Thierry Lesage, prénommé, en vertu de deux procurations annexées au présent acte.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par des apports en numéraires portant la mention «future augmentation de capital» de la société A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE s.r.l faits à la société de la manière suivante:

- le montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), reçu en date du 10 mars 2000;
- le montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-), reçu en date du 12 juin 2000;
- le montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), reçu en date du 12 septembre 2000;
- le montant de deux millions quatre cent mille euros (EUR 2.400.000,-), reçu en date du 19 octobre 2000;
- le montant de trois millions et deux U.S. Dollars et cinquante Cents (USD 3.000.002,50) reçu le 26 octobre 2000, faisant au taux du 26 octobre 2000, trois millions six cent quatorze mille vingt-cinq euros (EUR 3.614.025,-);
- le montant de quatre cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 485.975,-), reçu en date du 27 décembre 2000;

Un certificat de la banque attestant ces versements en numéraire restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

Le montant fixé pour le capital autorisé étant désormais dépassé par le montant du capital souscrit, l'assemblée décide de supprimer le capital autorisé.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent vingt-six millions cinq cent mille euros (EUR 126.500.000,-) représenté par cent vingt-six mille cinq cents (126.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux termes et conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à 6.900.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Lesage, T. Dahm, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 127S, fol. 94, case 12. – Reçu 6.656.084 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

F. Baden.

(09849/200/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 9.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

F. Baden.

(09850/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

DRAGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.127.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour DRAGON S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09718/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

DYNAMIC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.857.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 juin 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour DYNAMIC FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09719/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ECO-ECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 48.259.

—
Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 23 novembre 2000 que:

- décharge a été accordée pour leur gestion assurée par les administrateurs sortants Madame Monique Watgen, Messieurs Marc Watgen et Zeljo Zovko, ainsi que par le commissaire aux comptes Madame Marie-Antoinette Clees,
- Messieurs Zeljo Zovko, Nadjelko Tesic, Thomas Borck et Ronald Gunther ont été nommés administrateurs pour un terme de 5 ans,
- Dr Zeljo Zovko a en outre été nommé administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société sous sa signature individuelle pour les actes de la gestion journalière pour la même durée,
- A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Edin Kahrmanovic pour une durée de 5 ans.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 91, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09722/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ELITE TRADERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.822.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 548, fol. 98, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

M. Gianchandani

Gérante

(09728/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ECOFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 79.660.

Extrait de la convention de domiciliation

En date du 15 décembre 2000 a été signée pour 9 ans une convention de domiciliation entre la société ECOGEST S.A. et la société ECOFINANCE HOLDING S.A.

L'adresse de domiciliation est fixée au 16, Val Sainte-Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 65, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09723/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

EIA - EUROPEAN INVESTMENT ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.191.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour EIA - EUROPEAN INVESTMENT ASSOCIATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09726/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

MICROALGAE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 4, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

MICROALGAE S.A.

Signature

(09852/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

MICROALGAE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.330.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2000

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Heitz Jean-Marc et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

MICROALGAE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09853/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ELEFANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.550.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour ELEFANT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09727/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ELLE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 4, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ELLE FINANCIERE S.A.

Signature

(09729/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

LENTZ LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 53.604.

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme LENTZ LOGISTICS S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.604, ci-après «la société», à savoir:

	Actions de catégorie A	Action de catégorie B
1. IMMOBILIERE LENTZ, S.à r.l. société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 3, rue de l'Industrie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 23.718, représentée aux fins des présentes par son gérant Monsieur Charles Lentz jr, commerçant, demeurant à Schrassig, pouvant engager la société sous sa seule signature, conformément à l'article 10 des statuts, détenant trois mille six cent trente deux actions de catégorie A.	3.632	
2. Monsieur Pierre Vagner, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique), représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean Kasel, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 13 décembre 2000, ci- annexée, détenant sept cent quatre-vingt-quatre actions de catégorie B		784
3. Monsieur Jean Kasel, employé privé, demeurant à Colmar-Berg, détenant sept cent quatre-vingt-quatre actions de catégorie B		784
Total: trois mille six cent trente-deux actions de la catégorie A et mille cinq cent soixante-huit actions de catégorie B	3.632	1.568

de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un montant de six millions cinq cent mille (6.500.000,-) francs luxembourgeois.

Les comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de LENTZ LOGISTICS S.A., déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations et ordre du jour, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

L'assemblée constate que suivant décision de l'assemblée générale annuelle du 31 mai 2000, il a été décidé de convertir en date du 1^{er} janvier 2001 le capital social en Euro, avec une augmentation du capital par incorporation de réserves, pour le porter à cent soixante-deux mille (162.000,-) Euros, le nombre d'actions restant inchangé et la valeur nominale étant abolie.

Première résolution

L'assemblée décide avec effet au 1^{er} janvier 2001 d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt mille (20.000,-) Euros pour le porter du montant de cent soixante-deux mille (162.000,-) Euros à cent quatre-vingt-deux mille (182.000,-) Euros, par incorporation au capital des bénéfices reportés de la société à concurrence du même montant, sans émission d'actions nouvelles, la valeur nominale des actions dont le nombre reste inchangé étant fixée à trente-cinq (35,-) Euros.

L'existence des bénéfices reportés a été prouvée aux actionnaires, qui le reconnaissent et au notaire instrumentant qui le certifie, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 1999, d'une décision de reporter à nouveau le bénéfice prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a approuvé les comptes annuels, en date du 31 mai 2000, et sur base d'une déclaration de la société certifiant que les bénéfices reportés n'ont pas été distribués ni entamés par des résultats négatifs à la date de la présente assemblée.

Une copie certifiée conforme du bilan, du procès-verbal de l'assemblée ordinaire et le certificat de la société resteront annexés aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-huit mille (28.000,-) Euros, pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-deux mille (182.000,-) Euros à deux cent dix mille (210.000,-) Euros par l'émission à la valeur nominale de trois cent soixante-quinze (375) actions nouvelles de catégorie A et quatre cent vingt-cinq (425) actions nouvelles de catégorie B, d'une valeur nominale de trente-cinq (35,-) Euros chacune.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription

Ensuite:

- IMMOBILIERE LENTZ, S.à r.l., préqualifiée, a déclaré souscrire et libérer intégralement en numéraire la totalité des trois cent soixante-quinze (375) actions nouvelles de catégorie A,

- Monsieur Jean Kasel, préqualifié, a déclaré souscrire et libérer intégralement en numéraire la totalité des quatre cent vingt-cinq (425) actions nouvelles de catégorie B.

Sur ce, tous les actionnaires ont déclaré renoncer à leur droit de souscription préférentiel dans la mesure où ils ne l'ont pas ou seulement partiellement exercé ci-dessus.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les huit cents (800) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de vingt-huit mille (28.000,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent dix mille (210.000,-) Euros, représenté par six mille (6.000) actions dont quatre mille sept (4.007) actions de catégorie A et mille neuf cent quatre-vingt-treize (1.993) actions de catégorie B d'une valeur nominale de trente-cinq (35,-) Euros chacune.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Lentz jr., J. Kasel, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 127S, fol. 80, case 4. – Reçu 11.295 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

R. Neuman.

(09826/226/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

LENTZ LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 53.604.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09827/226/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ELSEN TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6921 Banzelt.
R. C. Luxembourg B 11.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 5, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour la S.à r.l. ELSSEN TRANSPORTS

Signature

(09730/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

EMAXAME - EUROPEAN MANAGEMENT AGENCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 64.393.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1^{er} février 2001.

J.-Y. Marchand.

(09731/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

O-Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.929.

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme O-Two S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77.929, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 septembre 2000, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de sept millions neuf cent soixante-neuf mille euros (7.969.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à huit millions d'euros (8.000.000,- EUR) par la création et l'émission de soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (79.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

2) Souscription et libération des actions nouvelles par un apport en nature à la Société consistant en mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999) actions de la société anonyme de droit luxembourgeois HAPOLUX S.A.

3) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions neuf cent soixante-neuf mille euros (7.969.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à huit millions d'euros (8.000.000,- EUR) par la création et l'émission de soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (79.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission totale de cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante-six euros (191.256,- EUR).

Souscription et libération

Les soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (79.690) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par Monsieur Antonie Oostveen, retraité, demeurant à chemin des Poses Franches, 35, 1602 La Croix (Lutry) (Suisse), ici représenté par Monsieur Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Utrecht, le 21 décembre 2000, laquelle restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont libérées par l'apport à la Société de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.999) actions, représentant 19,99% du capital souscrit de la société anonyme de droit luxembourgeois HAPOLUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 54, rue de Cessange, évaluées à huit millions cent soixante mille deux cent cinquante-six euros (8.160.256,- EUR).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 29 décembre 2000 par Monsieur Marcel Ernzner, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, dont un exemplaire restera annexée aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas de réserve à formuler quant à l'évaluation de EUR 8.160.256,- sur des actions à apporter de HAPOLUX S.A. qui correspondent au moins à la valeur des 79.690 nouvelles actions de O-Two S.A. à émettre en contrepartie avec une valeur nominale de EUR 100,- chacune et une prime d'émission par action émise de EUR 2,40.»

Le mandataire du souscripteur déclare que le souscripteur est le seul propriétaire des actions apportées par lui à la Société et qu'il n'y a pas d'empêchement dans son chef à apporter les actions à la présente Société.

Il garantit que les actions apportées à la Société sont libres de tous gages, privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

En particulier il garantit qu'aucune des actions apportées n'est affectée par un droit d'option, droit d'acquérir, droit de préemption, nantissement, privilège ou toute autre forme de sûreté ou charge.

Les titres au porteur représentatifs des 1.999 actions de HAPOLUX S.A. apportées qui sont déposés sur le bureau de l'Assemblée sont remis à l'instant même à Monsieur Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte pour compte de la Société O-Two S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à huit millions d'euros (8.000.000,- EUR) représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971.

Dans la mesure où par suite de l'apport ci-avant décrit O-Two S.A. qui détenait antérieurement aux présentes 80% des actions de la société HAPOLUX S.A. devient propriétaire de 99,99% des actions émises de la société de droit luxembourgeois HAPOLUX S.A., la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport pour l'apport effectué aux présentes.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Vainker Bouvier De Lamotte, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

F. Baden.

(09861/200/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

O-Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

F. Baden.

(09862/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

PLAETIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 23.209.

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les actionnaires de la société anonyme PLAETIS S.A., avec siège social à Luxembourg, rue Plaetis, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.209, ci-après désignée par «la société», à savoir:

1.- Monsieur Thierry Glaesener, ingénieur, dipl. MBA, et son épouse, Madame Marie-Françoise Lentz, sans état particulier, demeurant ensemble à Luxembourg, Madame Marie-Françoise Lentz, préqualifiée, n'est par présente en personne, elle est représentée aux fins des présentes par son époux, Monsieur Thierry Glaesener, préqualifié, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 novembre 2000, ci-annexée, détenant ensemble mille deux cent soixante actions	630
2.- Monsieur Philippe Glaesener, ingénieur, BBA, demeurant à Luxembourg, représenté par Monsieur Thierry Glaesener, préqualifié, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 novembre 2000, ci-annexée, détenant trois cent quinze actions	315
3.- Monsieur Robert Glaesener, MBA, demeurant à Luxembourg, représenté par Monsieur Thierry Glaesener, préqualifié, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 novembre 2000, ci-annexée, détenant trois cent quinze actions	315
4.- Monsieur Georges M. Lentz jr, diplômé BBA, demeurant à Luxembourg, représenté par Monsieur Thierry Glaesener, préqualifié, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2000, ci-annexée, détenant mille deux cent soixante actions	1.260
Total: deux mille cinq cent vingt actions	2.520

de cinq cents (500.-) francs chacune, représentant le capital social de un million deux cent soixante mille (1.260.000) francs.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter les décisions suivantes, prises à l'unanimité:

1.- Les actionnaires conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et composition du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.

2.- Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II à Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy et en conséquence de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La société aura son siège social à Bascharage.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille (25.000.-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, représentés comme préindiqué, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. Glaesener, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 127S, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2001.

R. Neuman.

(09876/226/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

PLAETIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 23.209.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09877/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ENTREPRISE DE PEINTURE MOROCUTTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 42, rue Am Pesch.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale, tenue le 10 janvier 2001 à 11.30 heures au siège social de la société

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer gérant technique de la société Monsieur Rui Sequeira Gomes, demeurant au 8, rue du X Septembre, L-4320 Esch-sur-Alzette. Suite à la nomination du gérant technique, M. Marco Morocutti, gérant de la société selon décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue lors de la constitution de la société, sera nommé gérant administratif dès à présent.

L'assemblée décide à l'unanimité que la société sera engagée et représentée par signature conjointe des deux gérants. Le gérant administratif peut valablement engagée la société par sa signature individuelle pour toute transaction d'une valeur jusqu'à 1.250 Euros.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

ENTREPRISE DE PEINTURE MOROCUTTI, S.à r.l.

M. Morocutti

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09732/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.**EOS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.168.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour EOS IMMOBILIERE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09733/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.**FIDUCIAIRE FIBETRUST, Société Civile.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Constituée par acte sous seing privé le 5 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 179 du 10 avril 1996.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion des associés du 22 janvier 2001

Lors de cette réunion, tenue au siège social en date du 22 janvier 2001, les associés ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Les associés décident de supprimer temporairement la valeur nominale des parts sociales.
2. Les associés décident de convertir le capital social à partir du 1^{er} janvier 2001 de LUF en EUR au cours de EUR 1,- pour LUF 40,3399, de sorte que le capital social se montera provisoirement à EUR 12.394,68 représenté par 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale.
3. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de 105,32, pour le porter de son montant actuel converti de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par versement en numéraire.
4. Les associés décident de fixer la valeur nominale des parts sociales à euros (EUR) vingt-cinq (25,-) par part sociale.
5. Suite aux quatre résolutions qui précèdent la première phrase de l'article 6 des statuts est modifiée pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social, fixé à EUR 12.500,- est représenté par 500 parts sociales de EUR 25,- chacune, attribuées aux associés en raison de leurs apports.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2001, vol. 548, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09760/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ERABLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 25.102.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2001

Les associés représentant l'intégralité du capital social ont décidé de transférer le siège social au 166, rue Dippach, L-8055 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Signature

La gérance

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09734/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ERREGICI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.494.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 juin 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour ERREGICI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09735/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

E.T.T. - EUROPEAN TRADE AND TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.759.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour E.T.T. - EUROPEAN TRADE AND TRANSPORT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09736/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

EURO IMMOBILTECNO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.033.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 juin 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société QUEEN'S HOLDINGS LLC aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour EURO IMMOBILTECNO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09745/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ETUBA INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.
R. C. Luxembourg B 33.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09737/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

EURO-AGRAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 72.240.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Signature.

(09738/771/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

EURODATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 13.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09740/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

P.SC., POLY SCIENCE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 151, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 16.673.

Constituée par acte notarié du 18 avril 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 165 du 23 juillet 1979, modifiée en date du 4 octobre 1994 par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 32 du 20 janvier 1995. Les statuts de ladite société ont enfin été modifiés par un acte passé devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 5 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 597 du 18 août 1998.

Assemblée Générale Extraordinaire du 9 janvier 2001

Il résulte de l'assemblée Générale Extraordinaire de la société POLY SCIENCE INTERNATIONAL (P. SC.), S.à r.l., tenue au siège social en date du 9 janvier 2001, que les associés ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de supprimer temporairement la valeur nominale des parts sociales.
2. L'assemblée générale décide de convertir le capital social de LUF en EUR au cours de EUR 1,- pour LUF 40,3399, de sorte que le capital social se montera provisoirement à EUR 12.394,68 représenté par 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale.
3. L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 105,32 pour le porter de son montant actuel converti de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,00 par l'incorporation des résultats reportés.
4. L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à euros (EUR) vingt-cinq (25,00) par part sociale.
5. Suite aux quatre résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00), welche wie folgt übernommen werden:

1) Herr Christian Pechner, zweihundertachtzig Anteile.	280
2) Frau Pauline Pechner-Ferreira, zweihundertzwanzig Anteile.	220
Total: fünfhundert Anteile.	500

Die Gesellschafter bescheinigen, dass das Kapital voll eingezahlt ist.

POLY SCIENCE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2001, vol. 548, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09880/770/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

E.F.M. S.A., EURO FULL MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 55, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.498.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1^{er} février 2001.

Signature.

(09743/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Euro Haus u. Lufttechnik, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 55.919.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 28. Dezember 2000

Herr Udo Lehnerts beabsichtigt 10 Anteile der Gesellschaft an Frau Ilse Lehnerts, wohnhaft in Boxtelstrasse 13, D-54516 Wittlich abzutreten. Hierzu wurde ihm von der Gesellschafterversammlung einstimmig die Zustimmung erteilt.

Frau Veronika Schäfer beabsichtigt 25 Anteile der Gesellschaft an Herrn Horst Lehnerts abzutreten. Hierzu wurde ihr von der Generalversammlung ebenfalls einstimmig die Zustimmung erteilt.

Somit stellt sich künftig die Verteilung der Gesellschaftsanteile wie folgt dar:

Horst Lehnerts, Boxtelstrasse 13, D-54516 Wittlich	90 Anteile
Ilse Lehnerts, Boxtelstrasse 13, D-54516 Wittlich	10 Anteile
Total:	100 Anteile

Luxemburg, den 28. Dezember 2000.

EURO HAUS & LUFTECHNIK, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09744/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

LFI-IMMO LUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.226.

Présents :

Hector Vanderdonckt

Anne-Françoise Marchand

Jean-Yves Marchand

L'an deux mille un, le mardi 16 janvier.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire au siège de la société LFI-IMMO LUX S.A. avec siège social au n° 2 de la rue de l'Hôtel de Ville à L-4782 Pétange.

L'assemblée est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur Hector Vanderdonckt.

Le président constate que les mille trois cents (1.300) actions d'une valeur nominale de mille (1.000) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million trois cents mille (1.300.000) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous:

1. Décision quant aux modalités d'engagement de la société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. Conformément à l'article 6 des statuts, la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. La société ne pourra toutefois pas être engagée sans la signature de Monsieur Hector Vanderdonckt, administrateur-délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

H. Vanderdonck

Signatures

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09829//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

EUROTARGET 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 4, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

EUROTARGET 2000 S.A.

Signature

(09748/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

EUROTER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 6, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(09749/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FAGUS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.848.

DISSOLUTION

Extrait

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2000

1. que la liquidation de la société est clôturée et que la société a définitivement cessé d'exister
2. que les comptes de liquidation sont approuvés et que décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction est accordée au liquidateur pour sa gestion de liquidation de la société;
3. que décharge est également donnée aux anciens administrateurs et au commissaire- vérificateur pour l'exécution de son mandat;
4. que les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée légale au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.
5. que mandat est donné à PICEA INVESTMENTS S.A., 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, de faire tous décomptes, déclarations et paiements et d'accomplir toutes les formalités.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 5, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09754/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FERRERO TRADING LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 46.117.

EXTRAIT

Le siège social de la succursale FERRERO TRADING LUX - Département Commercial Luxembourg est établi à L-7327 Steinsel, Zone Industrielle, Rue J.F. Kennedy

Luxembourg, le 30 janvier 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09758/304/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FAUGYR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.824.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FAUGYR FINANCE S.A.

Signature

(09756/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FAUGYR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.824.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FAUGYR FINANCE S.A.

Signature

(09755/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FENNEL WOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 68.770.

En date du 5 décembre 2000, a été signée pour 9 ans une convention de domiciliation entre la société ECOGEST S.A. et la société FENNEL WOOD S.A. L'adresse de domiciliation est fixée au 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 5 décembre 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 65, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09757/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

SAFE-O-TRONICS INT. INV., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 44.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 5, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour SAFE-O-TRONICS INT. INV., S.à r.l.

Signature

(09896/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

SAFE-O-TRONICS INT. INV., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 44.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 5, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour SAFE-O-TRONICS INT. INV., S.à r.l.

Signature

(09897/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FIBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.926.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 janvier 2001 que:
Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 84, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09759/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FINANCIAL CHINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 55.594.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 4, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FINANCIAL CHINA S.A.

Signature

(09761/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ROLACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 15.478.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ROLACO HOLDING S.A.

Le domiciliataire

Signatures

(09892/025/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ROLACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 15.478.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 novembre 2000

Cinquième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de surveillance concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Sixième résolution

Le mandat de commissaire de surveillance, ERNST & YOUNG, rue R. Coudenhove-Kalergi, Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

Pour ROLACO HOLDING S.A.

Le domiciliataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 544, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09893/025/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FINANCIAL RIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.401.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09762/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FINWASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 63.557.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 549, fol. 10, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

(09765/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FOURNILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 546, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09768/595/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GOVERNMENT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.684.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(09782/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GOVERNMENT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.684.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(09783/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GOVERNMENT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.684.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(09784/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GOVERNMENT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.684.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(09785/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GOVERNMENT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.684.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

(09786/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GOVERNMENT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.684.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2000

- Les rapports du liquidateur et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat aux 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 31 octobre 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09787/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

FRÜHLING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 60.674.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Signature.

(09770/771/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GARAGE SERGE JORGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 12, rue d'Esch.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2001, vol. 319, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2001.

GILBERT BERNABEI & FILS, Société Civile

Signature

(09773/630/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

P.C.M. DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Erpeldange.
R. C. Luxembourg B 65.853.

L'an deux mille un, le quinze janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marius Kaskas, économiste, demeurant à Bridel,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société METAFLEX LIMITED, ayant son siège social à Londres, Royaume-Uni,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 janvier 2001, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varetur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée P.C.M. DIFFUSION, S.à r.l., avec siège social à Erpeldange, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.853, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 780 du 27 octobre 1998.

- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

- Sa mandante est la seule propriétaire des cinq cents (500) parts sociales dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société et sa mise en liquidation avec effet au 31 décembre 2000. Elle assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'associée qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'elle répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Elle réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée avec effet au 31 décembre 2000.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à Bridel, 15, rue des Carrefours.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kaskas, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 18, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

F. Baden.

(09873/200/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GARAGE J.P. REUTER ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 105, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.104.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 5, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour la S.à r.l. GARAGE J.P. REUTER ET FILS

Signature

(09774/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GENEIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.874.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 549, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GENEIMMO S.A.

Signature

(09775/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GIANNINI FRERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 74, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 16.462.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 1^{er} février 2001.

J.-Y. Marchand

LUXAGEM S.A.

(09776/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GRANELLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, rue du Brill.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du vingt-quatre janvier deux mille un, numéro 88 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le vingt-cinq janvier deux mille un, volume 866, folio 27, case 2, que la société à responsabilité limitée GRANELLI, S.à r.l. exploitant le commerce sous la dénomination RESTAURANT SPARTACUS, avec siège social à L-4041 Esch-sur-Alzette, rue du Brill, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du huit février mil neuf cent quatre-vingt-trois, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, au numéro 80 du 23 mars 1983, au capital de cinq cent mille francs français (500.000,-) a été dissoute rétroactivement en date du trente et un décembre deux mille et entrera en liquidation également à compter de ce jour.

Observation faite que la prédite société n'a plus aucune activité commerciale depuis le 31 juillet 1999.

Madame Celsa Giommi, commerçante, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 155, rue de l'Alzette, est nommée liquidateur de la prédite société.

Les livres et documents de la société dissoute et liquidée resteront déposés et seront conservés pendant cinq ans et confiés à Madame Celsa Giommi, qui en assumera la garde.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2001.

N. Muller.

(09788/224/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GNAUTI SAUTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 52.340.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 93, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GNAUTI SAUTON S.A.

(09777/813/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GOUJEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 40.988.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 6, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(09780/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

GOUJEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 40.988.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 6, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(09781/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

G.R.K., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 51.288.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 83, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour la S.à r.l. G.R.K.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(09789/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

HANSEN & CAWLEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.568.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09793/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

TASA FINANCE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.439.

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé en date du 18 décembre 2000 que la société GLENPATH, société de droit irlandais, a cédé 162.000 parts sociales de la Société TASA FINANCE LUX, S.à r.l. à SAir INTERNATIONAL FINANCE III LIMITED, société de droit des îles de Guernesey.

Il en résulte que les 162.310 parts de la Société sont détenues comme suit:

- Société SAir INTERNATIONAL FINANCE III LIMITED: 162.310 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

F. Brouxel

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 83, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09928/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

TASA FINANCE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.439.

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé en date du 21 décembre 2000 que la société SAir INTERNATIONAL FINANCE III LIMITED, société de droit des îles de Guernesey, a cédé 162.310 parts sociales de la Société à BANCA COMMERCIALE ITALIANA, Société de droit italien.

Cette cession a été dûment agréée par l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société TASA FINANCE LUX, S.à r.l., tenue en date du 21 décembre 2000, et notifiée par courrier recommandé en date du 22 décembre 2000.

Il en résulte que les 162.310 parts de la Société sont détenues comme suit:

- BANCA COMMERCIALE ITALIANA: 162.310 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

F. Brouxel

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 83, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09927/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

TASA FINANCE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.439.

Il résulte de courriers recommandés en date du 21 décembre 2000 que les gérants suivants ont démissionné de leur poste avec effet immédiat:

- Sylvianne Steiner,
- François Bruxel,
- Beat Lehman,
- Georges Schorderet,

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société TASA FINANCE LUX, S.à r.l., tenue en date du 22 décembre 2000, que:

1. Les quatre démissions ont été actées par la Société.
2. Il a été procédé à la nomination de nouveaux gérants:

- Claudio Bacceli, résident à Luxembourg,
- Federico Franzina, résident à Luxembourg,
- Patrick Ehrhardt, résident à Luxembourg.

3. Le siège de la Société a été transféré au 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

F. Brouxel.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 83, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09929/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

HAMMER LOGISTIK A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3222 Bettemburg, Zone Industrielle Scheleck I.
H. R. Luxemburg B 65.968.

—
Beschlussfassung des Verwaltungsrates vom 20. September 2000

Infolge der Amtsniederlegung von Herrn Dietmar Birkelbach wird Herr Frank Larisch als Geschäftsführendesverwaltungsratsmitglied bis zur nächsten Generalversammlung kooptiert.

Gleichlautender Auszug
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 90, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09792/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

HARTWIG & KENTNER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 19.948.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09794/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

HEROM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 30, rue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 48.823.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'ordonnance de référé n° 972/2000 du 18 décembre 2000 qu'a été nommé comme gérant technique provisoire de la société HEROM, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 30, rue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° 48.823, Madame Colette Conrardy, demeurant à L-4762 Pétange, 176, rue de Niedercorn.

Le gérant provisoire peut gérer et administrer cette société selon les lois et usages de commerce en tenant compte des intérêts de la société et de ses associés et ce jusqu'à ce que soit intervenu au fond une solution définitive quant à l'attribution des parts sociales du défunt Henri Schmitt et de la gérance de la société.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09795/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

INDEPENDANCE ET EXPANSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.354.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 548, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2001.

Pour INDEPENDANCE ET EXPANSION, S.à r.l.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(09805/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

HILL'S S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.017.

—
Objets

Démission du mandataire commissaire avec effets immédiats

Dénonciation de siège social avec effets immédiats

I. Démission avec effets immédiats du commissaire aux comptes, MARTON CAPITAL MANAGEMENT LTD, lequel avait été nommé en remplacement de Monsieur Fred Reiter, suite à la demande expresse de Monsieur Daniel Jean Wec-kx.

II. Dénonciation du siège social et du domicile avec effets immédiats, sis 5, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg.

Dénonciation avec effets immédiats du siège social et de tout contrat liant le prestataire CAPITAL CORP S.A. à la requête expresse du prestataire et pour les raisons évoquées à ce sujet, entre autres, dans les lettres, mises en demeure des 19.03.2000, 25.08.1999, 27.05.1998, 15.10.1998, 24.09.1998, les fax 03.09.1998, 19.08.1998, 11.06.1998, 25.08.1999, 16.09.1999, 24.09.1999, 29.09.1999, les rappels des 03.12.2000, 27.09.2000, 28.08.2000, 24.08.2000, 09.05.2000, 06.04.2000, 15.03.2000, 25.01.2000, 03.01.2000, 16.11.1999, 29.09.1999, etc.

Le 31 janvier 2001.

Pour copie conforme

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09796/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

HONDIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 77.844.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09799/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

ITALUX, Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 5.182.

—
L'an deux mille, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise ITALUX en liquidation, ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, R. C. Luxembourg section B numéro 5.182, ayant un capital social de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF), constituée suivant acte reçu par Maître Tony Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1953, publié au Mémorial, Recueil Spécial, numéro 22 du 23 mars 1953, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 562 du 3 août 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Laurence Bier, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, Maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer les fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.»

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer les fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Gehlen, Bier, Grosjean, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher le 29 décembre 2000, vol. 512, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 janvier 2001.

J. Seckler.

(09820/231/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2001.